

**Titre :** Demande d'arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA) Pour la prestation de services techniques à l'appui des projets et des programmes d'aide au développement international canadien.

**A. MODIFICATION À LA DEMANDE D'ARRANGEMENTS EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT (DAMA)**

S/O

**B. QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 1 :** Pouvez-vous, s'il vous plaît, confirmer si les consultants proposés qui seront évalués dans le cadre de la DAMA, doivent être citoyens canadiens ou doivent détenir une cote de sécurité valide du gouvernement canadien ?

**Réponse 1 :** Les personnes proposées qui seront évaluées peuvent être citoyens canadiens ou non Canadiens. Les personnes proposées ne sont pas tenues de détenir une cote de sécurité valide du gouvernement canadien pour se qualifier dans le cadre d'un arrangement en matière d'approvisionnement. Toutefois, des exigences de sécurité pourraient s'appliquer au stade de passation de marchés. Voir la DAMA, Section 1 AMA: "Informations générales", paragraphe 4, alinéa 4.7 «Exigences de sécurité»

**Question 2 :** Dans le formulaire TECH-4A, il n'est pas nécessaire d'indiquer le sous-secteur, donc les exemples de mandats présentés pour démontrer l'expérience sectorielle peuvent s'appliquer à l'un ou l'autre des sous-secteurs d'un secteur donné, est-ce exact?

**Réponse 2 :** Oui.

**Question 3 :** Formulaire TECH-4B, la même question que pour le formulaire TECH-4A s'applique, i.e. qu'il n'est pas nécessaire de préciser le sous-secteur auquel l'affectation s'applique, donc l'affectation présentée peut s'appliquer à l'un ou l'autre des sous-secteurs d'un secteur donné, est-ce exact?

**Réponse 3 :** Oui.

**Question 4 :** Formulaire TECH-4B, pour gagner de l'espace vu que les spécifications occupent pratiquement une page sur 2 du formulaire, peut-on:

- Supprimer la section du haut «Instructions à l'intention des soumissionnaires»?
- Supprimer les types d'activités qui ne s'appliquent pas, dans la section «Type d'activité décrit (cochez un)»?

**Réponse 4 :**

- 1) Les soumissionnaires sont encouragés à maintenir la section supérieure « Instruction à l'intention des soumissionnaires » du formulaire TECH 4B.
- 2) Oui, les soumissionnaires peuvent supprimer le type d'activités qui ne sont pas applicables à l'affectation présentée.

**Question 5 :** Est-ce que le MAECD a besoin de l'information concernant le sous-secteur pour identifier dans quel sous-secteur (s) auquel les spécialistes ont appliqués dans le secteur?

**Réponse 5 :** Non, le MAECD n'a pas besoin de l'information du sous-secteur pour le moment.

**Question 6** : Formulaire TECH-1, il est demandé aux soumissionnaires à la sous-section 9.1 de la section 1, Instructions aux soumissionnaires «...d'imprimer le formulaire TECH-1, le compléter à la main, le signer et le joindre en tant que page 1 de leur proposition». Comme le formulaire TECH-1 Acceptation des modalités n'est pas très long et afin de faciliter la pagination automatique, la numérotation et l'insertion d'une table des matières dans le document de proposition technique, pouvons-nous le saisir tel quel et le joindre ainsi à notre proposition?

**Réponse 6** : Voir la Section 1 « Instruction aux soumissionnaires » de la DAMA, paragraphe 9.1.

**Question 7** : La version WORD des Formulaires TECH-2 et TECH-3 sera-t-elle rendue disponible?

**Réponse 7** : Oui, les versions Word protégées des formulaires TECH 2 et TECH 3 sont maintenant disponibles sur le SEAOG.

**Question 8** : Formulaire TECH-4A, CV de la personne proposée, compte tenu qu'il ne doit pas dépasser 6 pages, pouvons-nous supprimer la section Instructions aux soumissionnaires au début du formulaire? Sinon, pouvons-nous en réduire la police pour gagner de l'espace?

**Réponse 8** : Les soumissionnaires sont encouragés à maintenir la section supérieure « Instructions à l'intention des soumissionnaires » du formulaire TECH 4A. Pour les exigences de la police, voir la Section 1: (i) « Instructions aux soumissionnaires » de la DAMA, paragraphe 7.8.

**Question 9** : La taille des caractères équivalente à au moins Arial 10 ou Times New Roman 11 s'applique-t-elle aux instructions aux soumissionnaires des formulaires TECH-4A et 4B?

**Réponse 9** : Voir la Section 1: (i) « Instructions aux soumissionnaires » de la DAMA, paragraphe 7.8.

**Question 10** : Est-ce que le mandat d'un fonctionnaire dans un pays en développement pourrait être considéré dans le cadre de la définition « développement international » sous C 2.2 comme étant un mandat dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes vivant dans un pays en développement?

**Réponse 10** : Si le mandat d'un fonctionnaire avait pour objectif principal de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être des personnes vivant dans un pays en développement, il pourrait être considéré pour l'évaluation.

**Question 11** : Si un spécialiste technique en gouvernance, gestion des finances publiques ou en agriculture & sécurité alimentaire, a été engagé à temps plein pendant 10 ans (plus de 2 200 jours) à une affectation ayant un mandat en développement international, est-ce que cette seule activité donnerait le maximum de points pour C 2.1, 2.2 et 2.3 totalisant 225 points? Si non, comment les points seront-ils attribués dans cet exemple?

**Réponse 11** : Si l'affectation a le même sens que « Affectation », « Développement international » et « Services techniques », tel que définis à la Section 5 « Critères d'évaluation » de la DAMA, elle pourrait être considérée pour l'évaluation.

## C. TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.